



Visite police municipale sur lieux de travail

Par neutralUnity

Bonjours,
J'aimerais savoir si la police municipale à le droit de venir me faire une visite sur mon lieux de travail sans aucun motif officiel ?

Bonne journée

Par vivi2501

""
La Police Municipale

La Police Municipale de XXX est composée de 3 agents de Police Municipale et de 2 agents chargés de la sécurité des piétons aux abords des écoles et de la gestion des flux dans la zone dédiée aux transports scolaires.

En collaboration avec la Gendarmerie Nationale, elle exécute les tâches relevant de la compétence du maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur l'ensemble de la commune.

Parmi les missions prévues par les différents textes réglementaires, la Police Municipale de XXX exerce, entre autre, les missions suivantes :

- proximité avec la population (patrouille pédestre, entrées et sorties d'école, etc)
- surveillance des lieux publics et des bâtiments communaux
- sécurisation lors des manifestations communales
- exécution des arrêtés (municipaux, préfectoraux, etc)
- constatation des infractions pénales (circulation routière, nuisances sonores, etc)
- mise en fourrière des véhicules : gênants, abusifs, ventouses, épaves sur la voie publique
- gestion des conflits à la demande des administrés
- gestion des objets trouvés
- gestion de la divagation des animaux et incidents animaliers
- Opération Tranquillité Vacances
- interventions divers (accidents de la circulation, secours à personnes, etc)

Pour assurer ces missions, les Policiers Municipaux de XXX disposent d'un véhicule Renault Kangoo sérigraphié, de deux VTT, d'un cinémomètre, de matériels de premier secours dont un défibrillateur et de gilets pare balle et de matériels de signalisation pour assurer leur sécurité lors des interventions.

Les missions de la Police Municipale

Considérée comme la troisième force de Police sur le territoire, les Polices Municipales sont avant tout des polices de proximité qui tentent d'être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforcent de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le Policier Municipal qui exerce toujours en uniforme, a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il agit sous autorité du maire et possède des pouvoirs de police administrative mais aussi de police judiciaire.""

Par janus2

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir ce que vous entendez par "une visite" ?

Par neutralUnity

Merci de vos réponses,

J'entends par une visite le fait qu'elle se soit déplacer sur mon lieu de travail (rentrer dans le club de voile dans lequel je travail) uniquement pour me faire la morale (devant mes collègues et mon patron) pour des fait qu'elle n'as pas constaté d'elle même (pas de flagrant délit), et qui n'on fait l'objet d'aucune plainte officielle .

Les fait en question étant une altercation avec les employés de la mairie (J'ai poussé une gueillante) qui jouait du lapidaire devant ma fenêtre à 8h du matin alors que je pensait que c'était 9h pour avoir le droit de faire du bruit/travaux car sa m'as déjà été reproché (ils on une dérogation pour 8h dans leurs cas, mais ce n'est spécifié nule part sur le site la mairie).

A savoir qu'elle fait une fixette sur moi en raison du fait que ma vignette d'assurance auto n'était plus à jour (Je suis bien assuré) et que je l'ai remplacer la veille de sa visite à mon travail (elle venais me mettre une prune je pensse et déçu de ne pas pouvoir le faire elle c'est permise de venir sur mon lieux de travail pour me sermonner)

J'espère que la situation est claire si vous avez besoins d'autres détails n'hésitez pas.